

BOUCLES DE L'OCEAN 2017

Épreuves

L'Association Course Loisir Tarnos (ACLT) organise le Dimanche 25 juin 2017 la course hors stade « Les Boucles de l'Océan ». Sont proposées les épreuves suivantes :

Course 13kms	départ 9h15	10 Euros
Randonnée	départ 9h00	7 euros
Course des enfants	départ 11h00	gratuit

Parcours : une boucle plate, moitié ville et moitié forêt en bordure de l'océan sur sol stabilisé.

Départ et arrivée : Stade Jean André Maye à Tarnos – direction Tarnos plage du Métro

Certificat médical et licence

Au regard de l'article L.231-2-1 du Code du Sport, chaque participant devra répondre obligatoirement, à l'un des critères suivants :

- titulaire d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrée par la **Fédération Française d'Athlétisme**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaire d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- titulaire d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaire d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- titulaire d'un **certificat médical** rédigé en langue française (ou d'une traduction authentique), **mentionnant la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition**, daté de moins d'un an à la date de la manifestation.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions peuvent se faire par internet, site www.pb-organisation.com (frais d'inscription à la charge du participant).

Il sera possible de s'inscrire le matin de la course, à partir de 8h00 à 9h00, au Stade Jean André Maye à Tarnos - direction Tarnos plage du Métro.

Pour pouvoir prendre part à la course, chaque concurrent devra compléter et signer un bulletin d'inscription, attestant de l'acceptation du présent règlement. Pour les concurrents mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire.

Le retrait des dossards aura lieu le matin de la course, à partir de 8h00, au Stade Jean André Maye à Tarnos.

Catégories d'âge

La course de 13 km est ouverte aux concurrents nés en 2001 et avant (catégorie cadet).

Ravitaillements

De l'eau et des rafraîchissements seront disponibles au départ et à l'arrivée. Des postes de ravitaillement, de rafraîchissement et d'épongeage sont prévus le long du parcours, tous les 5 km.

Organisation

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée. Des points de contrôle seront placés sur le parcours.

Une assistance médicale sera assurée.

L'organisation met à disposition des participants un parking, des douches et sanitaires.

Chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs (vêtus de gilets à haute visibilité). En cas de manquement à ces engagements, l'organisation pourra déclasser ou disqualifier un concurrent.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de toute la course, sur le devant. L'organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards (prévoir des épingles).

L'organisation peut, en cas de force majeure notamment climatique, modifier le parcours, dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants au départ de la course.

Assurance

L'organisateur souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ». Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture.

L'organisateur informe ces concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

Résultats - récompenses - tirage au sort

La gestion des résultats est assurée par l'organisation.

Un lot sera attribué à chaque participant, lors de l'inscription sur place ou du retrait du dossard.

Coupes et/ou trophées seront remis lors de remise des récompenses dans les Tribunes du Stade Jean André Maye.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés, ainsi que les premiers de chaque catégories (homme/femme). Il n'y aura pas de cumul de récompenses.

Un tirage au sort sera organisé, par numéro de dossard. La présence physique du concurrent tiré au sort, sera indispensable. L'organisation se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications d'identité nécessaires par rapport à la liste des engagés. En cas d'absence, il sera procédé à un autre tirage.

Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Informatiques et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n°78*17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », l'organisateur informe les participants à la présente course que les résultats pourront être publiés sur divers sites internet et notamment sur le site du comité et/ou la Fédération française d'athlétisme. Si des concurrents souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur à l'adresse suivante (lesbouclesdelocean@hotmail.fr) et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Droit à l'image

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

Handisport

L'épreuve n'est pas apte à accepter les concurrents handisports.

Accompagnateurs

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.

Renseignements auprès de :
GENOT André 06 83 08 56 32
CASSAGNE Alain 06 80 53 10 36
LAVELLE Claude 05 59 64 73 95
CRESSON Jérôme 06 15 33 77 99
SANCHEZ Christian 06 12 62 57 29
E-mail : lesbouclesdelocean@hotmail.fr